

de Schoulbuet

Informationsblat vun der Gemeng Stengefort



COMMUNE DE
STEINFORT



Sommaire

Actualités	P 1
Titulaires de classes	P 2
Répartition des élèves	P 3
Informations utiles	P 4-5
Transport scolaire	P 6-7
Horaires de classe	P 8
Fruit for School	P 9
Bilans intermédiaires	P 12-15

Annuaire scolaire

Edité par l'Administration communale de Steinfort
Service des Relations Publiques
B.P. 42 • L- 8401 Steinfort
Tel: 399 313-214 yves.cruchten@steinfort.lu
en collaboration avec le comité d'école.



Numéros de téléphone et adresses des différents bâtiments scolaires:

Cycle I - Précoce

STEINFORT (Maison Relais) 399 313-360
7B, rue de Hagen L-8421

KLEINBETTINGEN 26 10 89 47
7, rue du Parc L- 8380

Cycle I - Préscolaire

STEINFORT 39 87 57
rue du Cimetière L- 8413

STEINFORT (Maison Relais) 399 313-337
7b, rue de Hagen L- 8421

KLEINBETTINGEN 26 10 89 46
7, rue du Parc L- 8380

HAGEN 39 60 61
rue de l'École L- 8367

Cycles II-IV - Primaire

STEINFORT
rue de Kleinbettingen L- 8436

Bâtiment primaire: 399 313-300
Fax 399 313-930

Bâtiment complémentaire: 399 313-310
Fax 399 313-931

KLEINBETTINGEN
rue de la Gare L- 8380 39 92 70
Fax 39 56 54

HAGEN
rue de l'École L- 8367 39 85 93
Fax 26 30 59 93

Autres

Piscine 399 313-400
Hall Sportif 399 313-410

Maison Relais
STEINFORT 399 313-380
7b, rue de Hagen L-8421

Inspectorat

Madame GREISCH Marie-Paule, Inspectrice
Bureau régional Centre - Betrange

17A, rte de Longwy Tel: 26 44 62-30 ou -50
L-8080 Bertrange Fax: 26 44 62 -51
secretariat.centre-betrange@inspectorat-men.lu

L'école fondamentale de Steinfort sur internet:

www.schoul-stengefort.lu

Adresse email: **primaire.steinfort@ecole.lu**



Les différents organes de l'École fondamentale

Le Comité d'École

Les membres du Comité d'École, élus par et parmi les membres du personnel de l'école)

Président

KOHNEN Christian

Secrétaire et représentant des enseignants surnuméraires

BECHET Raphaël

Représentant du Cycle I (précoce et préscolaire)

BACKES Cynthia

Représentant de Kleinbettingen

DIEDERICH Marie-Jeanne

Représentant de Hagen

WEYDER-SCHOLER Monique

Représentant de Steinfort

LANG Caroline

Représentant de Steinfort

ROLLIN Nathalie

La durée des mandats, qui sont renouvelables, est de cinq ans (de 2009 à 2014). Le Comité d'École est l'organe appelé à assurer la gestion de l'école sous la tutelle des autorités communales et nationales. La mission du Comité d'École est e.a. d'assurer ensemble avec l'inspecteur et les autorités communales l'organisation et la gestion de l'École fondamentale et le partenariat avec les parents d'élèves.

Le Comité d'École de la Commune de Steinfort est membre de la Fédération des Comités d'école et de Cogestion du Luxembourg (FCECL), association ayant e.a. les missions suivantes:

- établir une concertation et une coopération étroites et permanentes entre les comités pour étudier et traiter de toutes les questions qui intéressent leur fonctionnement, leurs missions et leurs relations avec les autorités et pouvoirs publics;
- être l'interlocuteur, en tant qu'organe représentatif des comités, des communes et du gouvernement ainsi que des autres partenaires pour les questions touchant les objectifs et missions ainsi que le fonctionnement;
- formuler des avis sur des projets législatifs et réglementaires concernant les comités;
- promouvoir la coopération entre les écoles;
- promouvoir, soutenir et défendre le principe de la cogestion;
- faciliter aux membres des comités l'exercice de leur fonction par la formation et par l'information;
- défendre les intérêts des comités et assurer la protection de leurs droits par des mesures et des interventions appropriées;

Comme par le passé, **le titulaire de classe** et les enseignants intervenants assurant l'encadrement scolaire des élèves resteront les premiers interlocuteurs des parents pour toutes les questions qui concernent la classe de leur enfant.

Enseignants chargés de différentes missions:

Délégués à la Commission scolaire:

DIEDERICH Marie-Jeanne et KOHNEN Christian

Délégué à la Commission sportive:

BECHET Raphaël

Délégués à la sécurité dans l'école:

ROLLIN Nathalie et BECHET Raphaël

Responsables de la médiathèque scolaire:

RAUCHS-CLEMENS Danielle et ROLLIN Nathalie

Responsables du matériel informatique:

KOHNEN Christian et ROLLINGER Jean-Paul

Coordinateurs de cycles:

(assurant la coopération entre les membres des équipes pédagogiques)

cycle I	HULTEN Bernadette / ÖZEN Sema
cycle II	ROLLIN Nathalie
cycle III	BACKES Josette
cycle IV	ROLLINGER Jean-Paul

La commission scolaire communale

Président: M. Guy PETTINGER, bourgmestre

Membres:

Membres proposés par le Conseil communal:

Mme Marianne FELTEN, conseiller communal

Mme Mireille CLEMEN

M. Jean-Marie WIRTH, conseiller communal

M. Fernand PAULY

Représentants du personnel de l'École fondamentale:

Mme Marie-Jeanne DIEDERICH, institutrice

M. Christian KOHNEN, instituteur

Représentants des parents d'élèves à l'école:

Mme Carole BERTINELLI, épouse MIDDELKOOP

Mme Sandra FANDEL, épouse KRACK

Secrétaire: M. Michel CLEMEN

A l'instar des années précédentes, nous aimerions vous fournir avec la présente édition du «Schoulbuet 2011» toutes les informations qui pourraient vous être utiles pour accompagner vos enfants durant l'année scolaire 2011/2012.

Depuis la rentrée en septembre 2009, toutes les écoles préscolaires et primaires, désormais appelées écoles fondamentales, sont organisées **en 4 cycles d'apprentissage**. Le premier cycle est constitué de l'éducation précoce (facultative) et préscolaire. Les 3 cycles suivants correspondent à l'enseignement primaire et ont chacun une durée de 2 ans. L'organisation en cycles revient à certifier chaque 2^e année que l'élève possède les compétences requises pour avancer au cycle suivant.

Les parents désireux de s'informer plus amplement sur la nouvelle loi scolaire, peuvent consulter le site internet du Ministère de l'Éducation nationale: **www.men.lu**

Titulaires de classe

Cycle I - (Précoce)

Précoce à Steinfort

Institutrice (BARTHELEMY Carole) DI NICOLA Pasqualina
Éducatrices MANGEN Anne
WAGENER-MEYERS Sonja

Précoce à Kleinbettingen

Institutrices ARNOLD Michèle / MERSCH Manon
Éducatrice CALDERONI Tanja

Cycle I - (Préscolaire)

Classes à Steinfort

rue du Cimetière ÖZEN Sema
rue du Cimetière FREYMANN Carole
Steinfort-Maison Relais (BACKES Cynthia) CLEMEN Mireille
Steinfort-Maison Relais HULTEN Bernadette

Classe à Hagen WEYDERT- SCHOLER Monique

Classe à Kleinbettingen (FRIEDEN Lynn) MULLER Joëlle

Intervenant THILL Daniëlle

Cycles II à IV - (Primaire)

Classes à Hagen

Cycle 2.1 RIVOLDINI Carmen
Cycle 2.2 FOLSCHIED-PENNING Monique

Classes à Kleinbettingen

Cycle 3.1 RIES-SCHAUS Carole
Cycle 3.2 BACKES Josette

Cycle 4.1 DIEDERICH Marie-Jeanne
Cycle 4.2 SCHABER Renée

Classes à Steinfort

Cycle 2.1 BAATZ-MANGEN Marianne
Cycle 2.1 BAUSTERT Nadine
Cycle 2.2 LANG Caroline
Cycle 2.2 ROLLIN Nathalie

Cycle 3.1 ROLLINGER Nathalie / (SCHAAL Carole)
BROPSOM Carole

Cycle 3.1 OEHMEN Sacha
Cycle 3.2 BIVER Gaby
Cycle 3.2 VANDEWALLE Michèle

Cycle 4.1 ROLLINGER Jean-Paul
Cycle 4.1 KOHNEN Christian
Cycle 4.2 RAUCHS Jhang
Cycle 4.2 RAUCHS-CLEMENS Daniëlle

Enseignants intervenants brevetés (cycles II-IV)

BECHET Raphaël (surnuméraire)(éd. physique et sportive)
MOES Nadine (surnuméraire)
ROBEN Xavier (surnuméraire)
SCHERER Andrée (surnuméraire)

Enseignant intervenant chargé de différentes branches

LINSTER-THEIN Susy

Groupe d'appui:

KOMES Jackie - BERTEMES Serge - KABER Danièle
(KIEFFER Yvette)

Cours d'accueil:

CRAHAY Nicole

Remplaçant permanent:

BROPSOM Carole

Enseignants de religion

FEIEREISEN Thierry (Steinfort)
ADRIAENSENS-DRUI Vanessa (Hagen/Kleinbettingen)

Enseignants du cours de l'éducation morale et sociale

WEYNANDS Marita (Steinfort)
FUNK-EISCHEN Mariette (Hagen/Kleinbettingen)



Effectifs de classes

Elèves fréquentant le CYCLE I (1^{ère} année préscolaire)

Steinfort

Mme CLEMEN Mireille (BACKES Cynthia)

Maison Relais (7b, rue de Hagen): BERENS Catherine, BIVER NOA, D'ANDREA Richard, DONVEN Charlie, FORTY Jamie, MARTINS-BECKMANN Valera, NICLOU Céline, PADJAN Luana, SCHONKERT Catharina.

Mme HULTEN Bernadette

Maison Relais (7b, rue de Hagen): BRAAS Anne-Marie, CURCI Gioia, DE VREESE Lyana, FREDERIC Enzo, LOCH Kelly, LOPES CARVALHO Lucas, PRUD'HOMME Daniel.

Mme ÖZEN Sema

Rue du cimetière: GOMES DUARTE Rafael, LUCAS DI SABATINO Letizia, MAZZUCCHI Lilou, NUNES LOUREIRO Ricardo, VAN KAUFENBERGH Delia, VAN KAUFENBERGH Leonie.

Mme FREYMANN Carole

Rue du cimetière: GONCALVES VALE Gonçalo, KIEFFER Davina, MERGEN Mia, SCHMITZ Max, WAMPACH Laura.

Hagen

Mme WEYDERT-SCHOLER Monique

ADRIAENSENS Nora, FRANK Antoine, RODRIGUES Naïka, VELOSO David, WEISS Kilian.

Kleinbettingen

Mme MULLER Joëlle (FRIEDEN Lynn)

LENOBLE Benjamin, LUDOVICY Fiona, MALGET Kati, MARGUE Arthur, RAMALHO Aleksander, VIDEIRA Chiara.

Elèves fréquentant le CYCLE II.1 (1^{ère} année d'études primaires)

Steinfort

Mme BAATZ Marianne

BERTANIER Lana, COELHO Jean-Patrick, GOMES MONTEIRO Edson, HOLTZ Satya, LOPES Bruno Miguel, MERGEN Lou, PINTO Micael, RAMANITRA Ashley, RODRIGUES BARBOSA Tiago Rafael, ROTOLO Marina, SCHLEY Alexander, SHERIFI Edouarda, SOARESTEXEIRA Luis Mario, VICENTE HENRIQUEZ CORDEIRO CASTANHEIRA Béatriz, WAMPACH Lori.

Mme BAUSTERT Nadine

BERENS Camille, BIVER Lou, BRAAS Elisabeth, CARRE Nathan, CURCI Enzo, DE HAAN KOPPENOL Lucas, DONVEN Pit, LOPES CARVALHO Philippe, MIDDELKOOP Olivier, NICLOU Noah, OURTH Sam, STAUDT Bianca, VILLOLDO Oscar, WINANDY Jonathan, ZWICK Julie.

Hagen

Mme RIVOLDINI Carmen

ANNET Aurélien, BAUSCHLEID Yannick, BODSON Lilly, CERQUEIRA Maïwenn, FREDERIC Maeva, KAUFFMANN Mathilda, MACHADO AROUCA Junior, PARMENTIER Lucie, RIBEIRO Eléa, SOSNOWSKI Camille, STEUER Lena, WEIBEL Svenja, WEICHERDING Félix, ZHENG Yohan.

Comme la répartition des effectifs a été conçue pour exclure tout tirage au sort, aucun transfert ne sera fait pendant les vacances d'été.

Répartition des élèves par cycle:

Cycle I	111 élèves
Cycle II	91 élèves
Cycle III	90 élèves
Cycle IV	83 élèves
Total:	375 élèves

SCHOUUL

STENGEFORT

1) Éducation précoce (cycle I)

1. Âge d'admission

Chaque enfant ayant trois ans révolus au 1er septembre 2011 peut être admis dans une classe de l'éducation précoce.

2. Horaires et accueil

L'éducation précoce fonctionnera de 8h00 à 12h00 de lundi à vendredi et de 14h00 à 16h00 heures le lundi, mercredi et vendredi.

Un service d'accueil fonctionnera:

- du lundi au vendredi de 7h30 à 8h00
- les mardis et jeudis de 12h00 à 12h30
- les lundis, mercredis et vendredis de 16h00 à 16h30. Il n'y a pas de service d'accueil le lundi, mercredi et vendredi de 12.00 à 12.30 heures.

3. L'Éducation précoce est facultative

L'inscription est gratuite et la fréquentation de l'éducation précoce n'est pas obligatoire.

Elle permet cependant aux enfants de prendre contact de façon ludique avec d'autres enfants. Dès la petite enfance, qui constitue une phase de développement intense, il convient de préparer les enfants à une vie d'autonomie, de découvertes et d'apprentissages tout au long de la vie. Par le contact avec les autres, l'enfant peut développer ses capacités langagières, communicatives et sociales, physiques et motrices, affectives et cognitives.

L'éducation précoce met l'accent sur le jeu, le jeu éducatif et sur l'entraînement langagier par la pratique. Les enfants étrangers ont la possibilité d'approfondir leurs connaissances en langue luxembourgeoise avant d'entamer l'éducation préscolaire.

2) Obligation scolaire

Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre, doit fréquenter l'École. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question. Dans tous les cas où l'élève est inscrit dans une école autre que celle de la commune de résidence, les parents informent sans délais et au plus tard huit jours après le début des cours, moyennant remise d'une copie du certificat d'inscription délivré par l'école, l'administration communale de leur résidence.



3) Education préscolaire (cycle I)

Chaque enfant ayant atteint l'âge de 4 ans révolus au 1er septembre 2011 doit suivre l'éducation préscolaire. L'enseignement préscolaire est organisé d'après le principe de groupes mixtes, c'est-à-dire que chaque classe accueille des enfants de la première et des enfants de la deuxième année de l'éducation préscolaire. Ce système favorise la communication et les apprentissages sociaux, il augmente les possibilités d'imitation, d'entraide et de coopération entre enfants d'âges différents. Le préscolaire est caractérisé par un climat d'accueil proche du climat familial, par l'importance accordée au développement global de l'enfant et par les méthodes pédagogiques utilisées. Il contribue au développement de la personnalité, à l'acquisition de connaissances et de savoir-faire, à la familiarisation avec le milieu culturel, au développement de comportements réfléchis et responsables et à l'intégration scolaire et sociale. Les activités prennent souvent la forme d'un jeu ou d'un projet. Mais l'enfant doit aussi apprendre à effectuer un travail imposé et à se concentrer; ce sont des aspects importants de la maturité scolaire. L'enseignant laisse à l'enfant la liberté et le temps nécessaire pour expérimenter et pour comparer et combiner les résultats de ses expériences. Il encourage l'enfant et oriente son attention sur les aspects importants des problèmes posés. Les activités de l'éducation préscolaire sont variées et relèvent des domaines suivants: activités corporelles, musicales, artistiques, mathématiques, activités de langage et d'éveil aux sciences.



4) Enseignement primaire (cycles II-IV)

Chaque enfant ayant atteint l'âge de 6 ans révolus au 1er septembre 2011 doit suivre l'enseignement primaire. L'école primaire a pour but d'apprendre aux enfants de parler et d'écouter, la lecture et l'écriture en langue allemande, française et luxembourgeoise, ainsi que les mathématiques. Le sport, la musique, l'éveil aux sciences, la géographie et l'histoire sont d'autres branches importantes. Afin de promouvoir le travail autonome des enfants, il est indispensable de leur ordonner des devoirs à domicile et de les laisser travailler aussi bien en groupe qu'individuellement.

5) Effectifs de classes

Si, conformément au règlement, à la rentrée scolaire, la différence entre les effectifs de 2 classes parallèles de même niveau est supérieure à 3, et à défaut de candidatures pour un transfert volontaire, il sera procédé à un tirage au sort le premier jour de classe, et cela sur la base des listes établies par l'administration communale.

Comme la répartition des effectifs a été conçue pour exclure tout tirage au sort, aucun transfert ne sera fait pendant les vacances d'été.

6) Cours d'éducation morale & sociale, cours d'instruction religieuse & morale

Les parents ont inscrit leurs enfants soit à l'éducation morale et sociale, soit au cours d'instruction religieuse et morale pour l'année scolaire 2011/2012.

Ce choix de cours ne pourra être modifié au cours de l'année scolaire.

7) Natation et éducation physique

Tous les élèves des cycles II à IV suivront les cours de natation et d'éducation physique. Les élèves qui ne pourront pas suivre ces cours devront présenter une excuse écrite.

En cas de non-participation prolongée pour incapacité physique, l'élève devra présenter un certificat médical, mais il pourra fréquenter pendant la durée des leçons d'éducation physique et sportive une autre classe.

Pour les cours d'éducation physique, les responsables des cours d'éducation physique prient les parents de respecter le règlement de la fréquentation du hall sportif et de munir les élèves de chaussures de sport réservées exclusivement à l'emploi à l'intérieur du hall sportif, dans l'intérêt de l'hygiène pour tous.

8) Absences et dispenses

Toute absence doit être motivée par une excuse écrite. Pour toute absence de plus de trois jours due à une maladie, l'élève devra présenter un certificat médical.

Une dispense de fréquentation des cours peut être accordée sur demande motivée des parents. Une telle dispense peut être accordée par le titulaire de classe pour une durée ne dépassant pas une journée et par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée. Des dispenses de fréquentation des cours ne seront accordées que pour d'importants événements de famille. Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

9) Consultations pour parents

Chaque enseignant(e) se tiendra à la disposition des parents pour consultations. Le jour et les heures seront communiqués au début de l'année scolaire.

La date d'une première réunion d'information pour les parents d'élèves au début du 1^{er} trimestre vous sera communiquée par l'enseignant(e) de votre enfant.

Pour ne pas entraver le début des cours, le personnel enseignant prie les parents de ne pas accompagner leurs enfants dans les bâtiments scolaires et de les congédier devant l'école.

10) Pas de téléphones portables dans les écoles

Comme en cas d'urgence, les parents peuvent joindre les enseignants de leurs enfants par le téléphone de l'école, et comme les élèves peuvent joindre leurs parents ou un responsable par la même voie, il est interdit d'apporter des portables en classe, et ceci pour ne pas déranger le bon déroulement des leçons.

11) Livres scolaires

Les manuels scolaires sont mis gracieusement à la disposition des écoliers par l'administration communale.

12) Fiche médicale

Au début de l'année scolaire chaque titulaire de classe distribuera une fiche médicale à ses élèves. Cette fiche médicale reprend les informations importantes sur l'état de santé de votre enfant. Dans l'intérêt de votre enfant, nous vous demandons de la remplir et de la remettre au titulaire de classe. Une copie sera mise à disposition de tous les enseignants intervenants faisant partie de l'équipe pédagogique, notamment le personnel chargé des cours d'éducation physique et sportive et de la natation. Les données personnelles seront traitées en toute confidentialité.

13) Votre enfant est en 6^e année d'études:

Quelles sont les modalités du passage de l'enseignement fondamental au secondaire?

L'avis d'orientation est émis sur la base des 4 critères suivants:

- les notes des bulletins de la sixième année d'études primaires,
- les résultats à une série d'épreuves standardisées (tests nationaux) organisées dans le courant du premier et deuxième trimestre de la sixième année d'études primaires.
- l'avis des parents
- l'avis de l'instituteur ou de l'institutrice titulaire de la 6^e année d'études primaires concernant les comportements d'apprentissage de l'élève.

14) Aide aux devoirs à domicile

L'inscription à l'aide aux devoirs à domicile se fera après la rentrée scolaire en septembre sur avis du titulaire de classe en concertation avec les responsables de la Maison Relais et avec l'accord des parents. Tous les groupes de l'aide aux devoirs à domicile fonctionneront dans le bâtiment de la nouvelle Maison Relais à Steinfort. Les enfants qui n'auront besoin que d'un accueil devront être inscrits à la Maison Relais.



Transport scolaire 2011-2012

L'Administration communale invite tous les parents d'élèves à profiter du service de transport scolaire gratuit.

BUS	CHIEN	GIRAFE	CHIEN	GIRAFE
ALLER - vers les écoles	lu-ve	lu-ve	lu-me-ve	lu-me-ve
Grass-arrêt Bus	7h40		13h40	
Kleinbettingen-rue du Parc	7h48		13h48	
Hagen-école	7h52		13h52	
Steinfort-centre sportif	7h57		13h57	
Steinfort-centre sportif		7h45		13h40
Hagen-école		7h50		13h45
Kleinbettingen-école		7h55		13h50
Steinfort - cimetièrre		8h05		
Hagen - école				13h55
Steinfort - centre sportif				14h00
Steinfort - cimetièrre				14h05

BUS	GIRAFE	CHIEN	CHIEN	CHIEN	GIRAFE	GIRAFE	GIRAFE
RETOUR - des écoles	lu-me-ve	ma-je	lu-me-ve	ma-je	ma-je	lu-me-ve	lu-me-ve
Kleinbettingen-rue du Parc	11h52					16h05	
Hagen-école	11h57					16h10	
Steinfort-centre sportif				12h40		16h15	
Steinfort - cimetièrre		11h45	11h45				15h55
Steinfort-centre sportif	12h02		11h55				16h05
Kleinbettingen - rue du Parc					12h40		
Hagen-école		11h52	12h00	12h45	12h45		16h10
Kleinbettingen-rue du Parc		11h57	12h05	12h50			16h15
Steinfort - centre sportif		12h02			12h50		
Grass-arrêt Bus			12h12	12h57			16h22



ATTENTION: pour réduire le temps d'attente au bus scolaire des élèves des classes préscolaires de la Maison Relais, les cours de l'éducation préscolaire dans ces classes commenceront chaque matin à 8h05 et se termineront à 11h50.

Pour réduire les dangers de la circulation sur le chemin de l'école à tous les élèves, les parents effectuant un transport privé vers les écoles, sont cordialement invités à employer le grand parking du Centre Roudemer, donnant directement sur l'enceinte scolaire, pour déposer ou venir chercher leur(s) enfant(s). Ils y seront sous la surveillance d'un(e) enseignant(e) délégué(e) 10 minutes avant le début officiel des cours, ainsi que 10 minutes après les heures de classe auprès des écoles.

Rentrée des classes 2011-2012

L'année scolaire commencera le jeudi 15 septembre 2011 à 8.00 heures. L'année scolaire commencera par une journée de classe entière (de 8.00 à 12.35 heures) Les élèves seront accueillis par leur titulaire de classe et à 10.00 heures, l'horaire normal des cours 2011/2012 commencera.

La cantine scolaire et la Maison Relais fonctionneront dès le premier jour de la rentrée scolaire.

Horaires des classes du cycle I

Tous les jours de 8h00 à 11h45, les après-midi du lundi, mercredi et vendredi de 14h00 à 16h00.

Attention, pour des raisons de transport scolaire, les cours de l'éducation préscolaire des classes de la nouvelle Maison Relais commenceront le matin à 8h05 et se termineront à 11h50.

Horaires scolaires 2011-2012 des cycles II à IV

Les horaires scolaires resteront inchangés.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h00-8h55	8h00-8h55	8h00-8h55	8h00-8h55	8h00-8h55
8h55-9h45	8h55-9h45	8h55-9h45	8h55-9h45	8h55-9h45
10h00-10h55	10h00-10h50	10h00-10h55	10h00-10h50	10h00-10h55
10h55-11h50	10h50-11h40	10h55-11h50	10h50-11h40	10h55-11h50
	11h45-12h35		11h45-12h35	
14h00-14h55		14h00-14h55		14h00-14h55
15h05-16h00		15h05-16h00		15h05-16h00

Surveillance et sécurité

Une surveillance est assurée par un(e) enseignant(e) délégué(e) 10 minutes avant le début officiel des cours, ainsi que 10 minutes après les heures de classe dans l'enceinte scolaire.

Il est rappelé aux parents et aux élèves qu'il est défendu aux écoliers de quitter l'enceinte scolaire à partir de 7h50 et 13h50 avant le commencement des classes sans l'autorisation préalable de la personne responsable de la surveillance.

Pour ne pas entraver le début des cours, le personnel enseignant prie les parents de ne pas accompagner leurs enfants dans les bâtiments au début des cours.



Projet Fruit for School

Programme européen en faveur de la consommation de fruits à l'école

Uebst ass cool!



Eis Schoul mécht matt!

www.fruit4school.lu




Avec le soutien financier de la Communauté européenne 

Vu le succès du projet européen « Fruit for School – Uebst ass cool » pendant l'année scolaire 2010/2011, l'Ecole Fondamentale de la Commune de Steinfort a décidé de continuer ce projet en faveur de la consommation de fruits à l'école.

Le projet « Fruit for school » prévoit la distribution gratuite de fruits et de légumes aux élèves et des mesures pédagogiques accompagnatrices avec le but d'accroître durablement la consommation de fruits et légumes chez les enfants à un âge où se construisent les habitudes alimentaires.

Un site internet a été mis en place pour informer tous les acteurs concernés:

www.fruit4school.lu.



Le partenariat avec les parents

Ce partenariat se concrétise en plusieurs temps et à différents niveaux.

Au niveau de la classe, le partenariat se concrétise e.a. par la disponibilité des enseignants pour informer et dialoguer avec les parents de leurs élèves.

Au niveau de l'école, le partenariat se concrétise par:

- la convocation d'une assemblée des parents et l'élection de représentants des parents d'élèves;
- les réunions de concertation entre les représentants des parents d'élèves et le comité d'école au moins trois fois par année scolaire pour:

- discuter, et le cas échéant amender et compléter la proposition d'organisation de l'école ainsi que le plan de réussite scolaire élaborés par le comité d'école;
- organiser les réunions et manifestations communes des partenaires scolaires ;
- formuler, en y associant les élèves, des propositions sur toutes les questions en relation avec l'organisation de la vie scolaire;

Ce partenariat est continué au niveau communal par l'élection de représentants des parents à la commission scolaire de la commune ou du syndicat scolaire.

En octobre 2011 devront être organisées à nouveau les élections des représentants des parents d'élèves à l'école.



ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS À L'ÉCOLE FONDAMENTALE OCTOBRE 2011

Vous aimeriez participer activement à la scolarité de votre enfant?
Engagez-vous et devenez représentant des parents d'élèves !

Quelle est la mission des représentants des parents ?

Les représentants des parents d'élèves écoutent et soutiennent tous les parents qui en font la demande. Avec l'aide de l'école et de l'Agence pour le développement de la qualité scolaire (ADQS), les représentants des parents informent les autres parents des différentes activités qu'ils mènent et des réflexions auxquelles ils participent.

Les représentants des parents s'échangent avec le comité d'école et donnent leur avis sur le plan de réussite scolaire (PRS), l'organisation scolaire et la vie à l'école. Ils peuvent organiser des réunions et des manifestations pour toute la communauté scolaire.

Ils sont également représentés dans la commission scolaire communale en charge de l'organisation des écoles et dans la commission scolaire nationale. Celle-ci fait des propositions au ministre en rapport avec la qualité de l'École.

Qui peut devenir représentant des parents d'élèves ?

Tous les parents des élèves scolarisés dans l'enseignement fondamental peuvent être candidats.

Comment devenir représentant des parents d'élèves ?

Le Président du comité d'école écrit à tous les parents pour leur proposer d'être candidats. Vous aurez cette lettre 3 semaines avant les élections qui se déroulent tous les 2 ans en octobre. Si vous êtes intéressé(e), veuillez transmettre votre lettre de candidature au Président du comité d'école au plus tard trois jours avant les élections.

Tous les parents de votre école seront invités à élire leurs représentants (au moins 2 par école) lors d'une assemblée générale des parents.

L'Agence pour le développement de la qualité scolaire (ADQS) vous apporte son soutien si vous souhaitez collaborer étroitement avec l'école de votre enfant dans l'élaboration et la mise en oeuvre de son plan de réussite scolaire (PRS).

Dans ce cadre, elle va créer au premier trimestre 2011-2012 une plateforme Internet pour faciliter les échanges avec et entre les parents et leurs représentants.

Contacts et infos ADQS

Mme Diane CAROLIDES
– diane.carolides@men.lu

Mme Elise AUBERT
– elise.aubert@men.lu

ou tél.: 247-85278
Site internet : www.men.lu

Dispositions relatives aux dispenses de fréquentation scolaire généralisées en cas d'intempéries



Au cours du mois de décembre 2010, les conditions météorologiques et routières ont amené le ministère à deux reprises à libérer les élèves des cours des écoles fondamentales pour les deux journées en question. Or il s'est avéré que les conditions de transport et de mouvement différaient notablement selon la situation géographique des communes. Une décision nationale dispensant tous les élèves de l'école fondamentale de la fréquentation scolaire ne se justifie que dans des situations d'intempéries vraiment graves et généralisées, donc tout à fait exceptionnelles.

C'est ainsi que le ministère a proposé aux autorités communales d'observer à l'avenir les lignes de conduite suivantes:

En cas d'intempéries, comme lors d'un cas de force majeure, les autorités communales peuvent dispenser des cours les élèves fréquentant l'enseignement fondamental, tout en rappelant aux parents concernés qu'un service d'accueil et de prise en charge des élèves est garanti par le personnel des écoles.

Dans ce cas, les parents d'élèves seront informés par le recours à l'annonce des décisions prises par voie radiophonique et par la mise en place d'une permanence téléphonique communale (tél: 399313-300), soit encore par le site internet de l'école www.schoul-stengefort.lu.

Plan de réussite scolaire (PRS)

Le PRS est un instrument favorisant le développement scolaire. Ainsi, il renvoie « aux objectifs et aux actions déterminés en vue d'augmenter la qualité scolaire et des apprentissages dans une école » (article 2 de la loi du 6 février 2009 portant réforme de l'enseignement fondamental).

Dans chaque école fondamentale, un plan de réussite scolaire (PRS) fut élaboré par le comité d'école en concertation avec les partenaires et les autorités scolaires. Ce plan de réussite porte sur une durée de quatre années et précise les objectifs visés par l'école, les actions à engager, les ressources à mobiliser, les échéanciers à respecter et les critères ainsi que les modalités d'évaluation envisagés. Il a été soumis pour approbation au conseil communal et fait partie intégrante de l'organisation scolaire.

Les actions à mettre en œuvre dans le cadre du PRS se situent dans les domaines d'intervention suivants: l'organisation des apprentissages à l'intérieur des classes ou entre les différentes classes et l'encadrement des élèves et des activités périscolaires appartenant à une sphère plus large, à savoir, la vie en communauté.

À des intervalles réguliers, toutes les écoles sont tenues de rendre compte à l'Agence de qualité pour le développement scolaire de leurs progrès et d'adapter, le cas échéant, leur plan de réussite scolaire.

Le PRS porte sur une durée de 4 ans et comprend une analyse de la situation de l'école, la définition des priorités et des objectifs, la mise en œuvre, l'évaluation et le bilan.

Le PRS de l'Ecole Fondamentale Steinfort a été élaboré pendant l'année scolaire 2010/2011 par le comité d'école en association avec les équipes pédagogiques et en tenant compte de l'avis des parents. Il a été avisé par le conseil communal et la commission scolaire ainsi que par l'Agence pour le développement de la qualité scolaire du SCRIPT, qui a assuré également l'accompagnement méthodologique.

Les champs d'action choisis concernent l'amélioration du climat scolaire (Un règlement d'ordre intérieur est développé et mis en place jusqu'en 2012) et l'organisation des apprentissages (Améliorer les compétences langagières des élèves avec les deux sous-objectifs suivants:

- Promouvoir la lecture auprès des élèves moyennant au moins trois activités de lecture par année scolaire et
- Développer la capacité de s'exprimer de façon compréhensible et expressive moyennant au moins trois activités par année scolaire.)

Pour informer les parents d'élèves sur notre PRS, chaque titulaire de classe présentera les contenus et actions y relatifs lors de sa réunion d'informations générales du début de l'année scolaire 2011/2012.

PLAN DE RÉUSSITE SCOLAIRE



SIMPLIFICATION DES BILANS INTERMÉDIAIRES À PARTIR DE 2011-2012

Une évaluation détaillée, nuancée et plus lisible

VEREINFACHUNG DER ZWISCHEN- UND LERNBERICHTE AB 2011-2012

Eine detaillierte, differenzierte und leichter lesbare Bewertung

SIMPLIFICAÇÃO DOS BALANÇOS INTERMÉDIOS A PARTIR DE 2011-2012

Uma avaliação detalhada, com nuance e mais legível

ÉCOLE FONDAMENTALE



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Chers parents,

Depuis l'entrée en vigueur en septembre 2009 de la réforme de l'École fondamentale, les bilans intermédiaires remplacent progressivement les bulletins traditionnels. Déjà utilisés aux cycles 1, 2 et 3, ils le seront également en cycle 4.1 cette année et en cycle 4.2 à partir de 2012-2013. Ils montrent où en est l'enfant par rapport aux compétences qu'il doit développer. Chaque bilan vous est remis et expliqué au cours d'un entretien avec l'enseignant.

Les bilans intermédiaires sont modifiés à partir de cette rentrée 2011-2012. Leur formulation est rendue plus concrète et plus lisible.

Trois échanges avec les parents, deux bilans intermédiaires

Les échanges entre l'enseignant et les parents, qui depuis 2009 se déroulent à l'occasion de la remise du bilan intermédiaire, restent au nombre de trois par année scolaire (à l'exception de l'éducation précoce, où il y en a deux). Cependant, pour les 4 cycles, le nombre de bilans intermédiaires tels qu'utilisés jusqu'à présent passe de trois à deux. Le premier est remis avant les vacances de Noël, le second en fin d'année scolaire. Il y a toujours un échange avant les vacances de Pâques: l'enseignant fait alors avec vous le point sur les apprentissages de votre enfant, discutés lors du premier échange et notés à cette occasion dans la rubrique y réservée dans le bilan intermédiaire.

Vous continuez donc à recevoir une information nuancée et régulière en rencontrant au moins trois fois dans l'année l'enseignant de votre enfant.

Progression détaillée par compétence dans les branches fondamentales et progression globale dans les branches secondaires

Le bilan intermédiaire reste le même pour les cycles 2, 3 et 4. Le nombre total de compétences évaluées dans le bilan est réduit.

Pour l'allemand, le français et les mathématiques, le bilan continue à informer sur chaque compétence que l'élève développe au cours du cycle. Pour les autres branches, le bilan se limite maintenant à indiquer la progression globale de l'élève.

Allemand

		Niveau socle					Niveau avancé				
		1		2		3		4		5	
Production orale	Parler en interaction	<input type="checkbox"/>									
	Parler devant autrui	<input type="checkbox"/>									
	Respecter la forme en mobilisant ses connaissances lexicales, grammaticales et phonologiques	<input type="checkbox"/>									
	Mettre en scène des textes	<input type="checkbox"/>									

Échelle de développement pour une compétence en langue allemande au cycle 2

L'attitude au travail de votre enfant est évaluée pour chaque branche, à l'aide de 4 lettres (A=excellent ; B=bien ; C=satisfaisant ; D=à améliorer), comme les compétences transversales (ex. : participer activement; soigner son écriture ...)

Attitude au travail

1 ^{er} trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	6 ^e trim.	7 ^e trim.	9 ^e trim.

Échelle d'attitude au travail renseignée pour chaque branche

Un livret, *Les niveaux de compétence*, vous sera remis avec le prochain bilan intermédiaire. Il donne une vue d'ensemble des niveaux de compétence que votre enfant atteint progressivement au cours des 4 cycles de l'enseignement fondamental.

Les bilans intermédiaires adaptés peuvent être consultés sur le site du ministère www.men.lu.

Liebe Eltern,

mit Inkrafttreten der Grundschulreform im September 2009 werden die Schulzeugnisse schrittweise durch die Entwicklungs- und Lernberichte (Les bilans intermédiaires du développement des compétences) ersetzt. In den Zyklen 1, 2 und 3 werden sie bereits verwendet, ab diesem Jahr werden sie im Zyklus 4.1. eingesetzt und ab dem Jahr 2012-2013 auch im Zyklus 4.2. Sie zeigen an, wo sich das Kind im Hinblick auf die zu entwickelnden Kompetenzen befindet. Der Entwicklungs- und Lernbericht wird Ihnen während eines Gesprächs mit dem Lehrer/der Lehrerin ihres Kindes ausgehändigt und erklärt.

Die Entwicklungs- und Lernberichte wurden überarbeitet und werden ab September in der überarbeiteten Version verwendet. Die Beschreibungen sind konkreter und leichter lesbar geworden.

Drei Gespräche mit den Eltern, zwei Entwicklungs- und Lernberichte

Die Anzahl von 3 Gesprächen pro Schuljahr zwischen Eltern und Lehrer/Lehrerin bleibt unverändert, Eine Ausnahme bildet hier die Éducation précoce, in der 2 Gespräche vorgesehen sind. Bisher wurden die Entwicklungs- und Lernberichte während jedem Gespräch verwendet. Ab dem kommenden Schuljahr werden sie zweimal im Schuljahr mit den Eltern besprochen – vor den Weihnachtsferien und am Ende des Schuljahres. Das Treffen vor den Osterferien bleibt auch weiterhin bestehen: der Lehrer/die Lehrerin zeigt Ihnen den Lernfortschritt ihres Kindes, die beim ersten Treffen besprochen und in der dafür vorgesehenen Rubrik im Entwicklungs- und Lernbericht festgehalten wurden. Zu diesem Zweck werden beim ersten Treffen wichtige Fragen in der dafür vorgesehenen Rubrik im Entwicklungs- und Lernbericht festgehalten.

So werden Sie auch weiterhin mindestens dreimal pro Schuljahr eine detaillierte und regelmäßige Information zum Entwicklungsstand ihres Kindes erhalten.

Detaillierte Beschreibung des Lernfortschritts pro Kompetenz in den Grundfächern und allgemeine Beschreibung des Lernfortschritts in den Nebenfächern

Der Entwicklungs- und Lernbericht bleibt für die Zyklen 2, 3 und 4 derselbe. Die Gesamtanzahl an bewerteten Kompetenzen wird jedoch verringert.

Für die Fächer Deutsch, Französisch und Mathematik informiert der Bericht auch weiterhin über jede Kompetenz, die das Kind im Laufe des Zyklus entwickelt. Für die anderen Fächer beschränkt sich der Bericht auf eine allgemeine Beschreibung des Lernfortschritts des Kindes.

Allemand

	1	2	3	4	5
Production orale	<input type="checkbox"/>				
	<input type="checkbox"/>				
	<input type="checkbox"/>				
	<input type="checkbox"/>				

Niveau socle Niveau avancé

Entwicklungsskala für eine Kompetenz in Deutsch im Zyklus 2

Die Arbeitseinstellung ihres Kindes wird anhand von Buchstaben (A=sehr gut; B= gut; C= befriedigend; D= Verbesserungsbedarf) für jedes Fach eingestuft, genau wie die fächerübergreifenden Kompetenzen (z.B. aktive Teilnahme, Sorgfalt im Schreiben etc.).

Attitude au travail

1 ^{er} trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	6 ^e trim.	7 ^e trim.	9 ^e trim.

Skala „Arbeitseinstellung“, die für jedes Fach erstellt wird

Ein Informationsheft, *Les niveaux de compétence*, wird Ihnen bei der Übergabe des Entwicklungs- und Lernberichts ausgehändigt. Es zeigt eine Gesamtübersicht der Kompetenzstufen, die ihr Kind schrittweise im Laufe der vier Zyklen in der Grundschule erreichen wird.

Die überarbeiteten Entwicklungs- und Lernberichte können Sie sich auf der Internetseite des Ministeriums ansehen: www.men.lu.

Caros pais,

Desde a entrada em vigor da reforma do Ensino fundamental em Setembro de 2009, os balanços intermédios substituem progressivamente os boletins tradicionais. Já utilizados nos ciclos 1, 2 e 3, eles serão também no ciclo 4.1. este ano et no ciclo 4.2. a partir de 2012-2013. Eles informam em que nível se encontra o seu educando em relação às competências que deve desenvolver. Cada balanço é-lhe entregue e explicado aquando de uma reunião individual com o professor do seu educando.

Os balanços intermédios são modificados a partir do novo ano lectivo 2011-2012. A sua formulação é mais concreta e mais legível.

Três reuniões individuais com os pais, dois balanços intermédios

As reuniões individuais entre o professor e os pais, que desde 2009 decorrem aquando da entrega do balanço intermédio, mantêm-se ao número de três por ano lectivo (à excepção da educação precoce, onde haverão dois). No entanto, para os 4 ciclos, o número de balanços intermédios tais como utilizados até hoje passa de três a dois. O primeiro é entregue antes das férias de Natal, o segundo no final do ano lectivo. Haverá sempre uma reunião individual antes das férias da Páscoa : o professor faz então convosco o ponto das aprendizagens do seu educando, discutidas aquando da primeira reunião individual e anotadas nessa ocasião na rúbrica reservada para o efeito no balanço intermédio.

Irá assim continuar a receber uma informação com nuance e com regularidade, reunindo-se pelo menos três vezes no ano com o professor do seu educando.

Progressão detalhada por competência nas matérias fundamentais e progressão global nas matérias secundárias

O balanço intermédio mantém-se o mesmo para os ciclos 2, 3 e 4. O número total de competências avaliadas no balanço é reduzido.

Para o alemão, o francês e a matemática, o balanço continua a informar sobre cada competência que o aluno desenvolve ao longo do ciclo. Para as outras matérias, o balanço limita-se agora a indicar a progressão global do aluno.

Allemand

	1	2	3	4	5	
Production orale	Parler en interaction	<input type="checkbox"/>				
	Parler devant autrui	<input type="checkbox"/>				
	Respecter la forme en mobilisant ses connaissances lexicales, grammaticales et phonologiques	<input type="checkbox"/>				
	Mettre en scène des textes	<input type="checkbox"/>				

Niveau socle Niveau avancé

Escala de desenvolvimento para a matéria secundária Estudo do meio no ciclo 4

A atitude ao trabalho do seu educando é avaliada para cada matéria com a ajuda de 4 letras (A=excelente ; B= bem ; C= satisfatório ; D= a melhorar) assim como as competências transversais (ex. : participar activamente ; cuidar a sua caligrafia ...)

Attitude au travail

1 ^{er} trim.	3 ^o trim.	4 ^o trim.	6 ^o trim.	7 ^o trim.	9 ^o trim.

Escala de atitude ao trabalho informada para cada matéria

Uma caderneta, *Os níveis de competência*, será-lhes entregue no próximo balanço intermédio. Ela oferece uma visão global dos níveis de competência que o seu educando atinge progressivamente nos 4 ciclos do ensino fundamental.

Os balanços intermédios adaptados podem ser consultados no site do ministério www.men.lu.

Les (nouvelles) modalités d'évaluation des élèves

Sur décision de l'équipe pédagogique prise au cours du cycle, un élève peut passer une année supplémentaire au sein du cycle afin de lui permettre d'atteindre les objectifs définis pour la fin du cycle. La durée totale du séjour d'un élève dans les trois cycles qui correspondent à l'enseignement primaire ne peut pas excéder huit années.

La décision de recourir à une année supplémentaire ne peut être prise ni avant le premier trimestre de la deuxième année que passe l'élève au cycle d'apprentissage, ni après le 15 juin de cette année. Si l'élève a fréquenté une classe d'éducation précoce au premier cycle, la décision de recourir à une année supplémentaire ne peut être prise ni avant le premier trimestre de la troisième année que passe l'élève au cycle d'apprentissage, ni après le 15 juin de cette année.



Vacances et congés scolaires 2011-2012

L'année scolaire commence le jeudi 15 septembre 2011 et finit le vendredi 13 juillet 2012 à 16.00 heures.

Vacances scolaires

VACANCES & CONGÉS	DATE DÉBUT (INCLUS)	DATE FIN (INCLUS)
Congé de la Toussaint	samedi 29 octobre 2011	dimanche 6 novembre 2011
Vacances de Noël	samedi 17 décembre 2011	dimanche 1 ^{er} janvier 2012
Congé de Carnaval	samedi 18 février 2012	dimanche 26 février 2012
Vacances de Pâques	samedi 31 mars 2012	dimanche 15 avril 2012
Congé de la Pentecôte	samedi 26 mai 2012	dimanche 3 juin 2012
Vacances d'été	lundi 16 juillet 2012	vendredi 14 septembre 2012

Jours et congés isolés

JOURS ET CONGÉS ISOLÉS	DATE
St Nicolas	mardi 6 décembre 2011
Fête du Travail	mardi 1 ^{er} mai 2012
Pèlerinage à N-Dame de Luxembourg	vendredi 4 mai 2012
Ascension	jeudi 17 mai 2012
Jour de congé accordé par le MEN	vendredi 18 mai 2012
Fête nationale	samedi 23 juin 2012

Remarques

- 1) Les classes chôment le jour du pèlerinage à Notre-Dame de Luxembourg: le vendredi 4 mai 2012.
- 2) La veille des vacances de la Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont congédiés à la fin des cours de l'après-midi, c'est-à-dire le vendredi à 16h00.
- 3) Vu la situation particulière dans la commune de Steinfort où les cérémonies solennelles de la 1^{ère} communion ont lieu au début de la soirée du dimanche 6 mai 2011, les enseignants des 3^{èmes} années d'études accepteront d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves concernés au cours de la matinée.

L'année scolaire 2012/2013

L'année scolaire commence le lundi 17 septembre 2012 et finit le lundi 15 juillet 2013.

1. Le congé de la Toussaint commence le samedi 27 octobre 2012 et finit le dimanche 4 novembre 2012.
2. Les vacances de Noël commencent le samedi 22 décembre 2012 et finissent le dimanche 6 janvier 2013.
3. Le congé de Carnaval commence le samedi 9 février 2013 et finit le dimanche 17 février 2013.
4. Les vacances de Pâques commencent le samedi 23 mars 2013 et finissent le dimanche 7 avril 2013.
5. Jour férié légal: le mercredi 1^{er} mai 2013.
6. Jour de congé pour l'Ascension: le jeudi 9 mai 2013.
7. Jours de congé pour la Pentecôte: les lundi 20 mai et mardi 21 mai 2013.
8. Le congé de la Pentecôte commence le samedi 25 mai 2013 et finit le dimanche 2 juin 2013.
9. Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de SAR le Grand-Duc: le dimanche 23 juin 2013.
10. Les vacances d'été commencent le mardi 16 juillet 2013 et finissent le samedi 14 septembre 2013.





ÉCOLE FONDAMENTALE
STEINFORT

Édité par l'Administration communale de Steinfort
Service des Relations Publiques
B.P. 42 • L- 8401 Steinfort
Tel: 399 313-214 yves.cruchten@steinfort.lu
en collaboration avec le comité d'école



COMMUNE DE
STEINFORT